

En grève le 2 décembre

Un autre budget est possible !

Urgence pour le second degré au national. Et en Savoie ?

La majorité au Conseil départemental, présidée par M. Gaymard, impose ses choix politiques d'austérité aux collèges publics.

- Refus de financer les activités pédagogiques : matériel de classe, sorties, voyages scolaires hors du département.
- M. Gaymard décide d'aller à l'encontre des avis de la Chambre régionale des Comptes
- Prétexte d'économie d'argent public : les activités pédagogiques représentent une somme globale de 200 000 € sur un budget de fonctionnement de plusieurs millions.
- Contrôle strict de l'utilisation de la dotation : ordre d'épuiser les trésoreries.

... Et le CD73 offre l'argent public au privé sous-contrat :

- Economie sur le dos des collèges publics quand le privé sous contrat reçoit sans exigence ni contrepartie une subvention facultative de 720 000€

Calcul dotation par élève du public et du privé sous-contrat :

Public (17 735 élèves)

233,50€
par élève

Privé sc (2881 élèves)

368€
par élève



Comment obtenons
nous ces chiffres ?

Tout cela sous couvert de respect des lois, mais M. Gaymard, en disant « *appliquer les règles de la loi Falloux avec un calcul sur lequel il n'a pas la main* », **se trompe !**

La loi Falloux n'est pas la loi qui fixe le financement du privé sous contrat !

Les lois Debré (1959) et Chevènement (1985), qui en fixent les règles, n'imposent pas de calcul : chaque collectivité prend en compte un calcul qui lui est propre !

Alors OUI ! Ces choix sont politiques !

Ces choix dérèglementent VOLONTAIREMENT le financement de l'école publique, au profit des collèges privés sous contrat.

Toutes et tous en grève le 2/12

✂ RDV 14h30 maison des syndicats pour AG et préparation manif

➡ 17h30 à Chambéry Place Caffé

Rassemblement, prises de parole, vin chaud, manif aux flambeaux

➡ 18h à St Jean de Mne, sous-préfecture



J'adhère au
SNES-FSU